

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mercredi 29 Janvier à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Janvier 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme LUCIANI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|----------------|---|--------------|
| Mme GUIDICELLI | à | Mme PIMENOFF |
| M. BASTELICA | à | M. LUCIANI |
| M. BERNARDI | à | Mme SUSINI |
| M. ZUCARELLI | à | M. PIERI |

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| - Nombre de membres en exercice : | 45 |
| Nombre de membres présents : | 30 |
| Quorum : | 23 |

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 29 janvier 2014

Délibération N°2014 / 19

**Avenant n°1 au marché n°12/018 relatif au marché à bons de commandes pour l'achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale, lot 10 : produits appertisés.
Autorisation de signer et exécuter l'avenant.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2012/13 en date du 31 janvier 2012, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale, lot 10 : produits appertisés.

Le marché a été conclu avec l'entreprise VIBEL sans minimum et sans maximum, pour un montant estimatif HT de 37 185,33€.

Le présent avenant a pour objet la **modification du conditionnement de l'article 40 du bordereau de prix unitaire.**

Le présent avenant ne présente aucune incidence financière.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 12/018 relatif à l'achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale, lot 10 : produits appertisés.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Paul DIGIACOMI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code du travail

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 janvier 2014,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE

Par 30 voix pour

Et 4 non participations (Mme Guerrini- M.M. Ferrara- Sbraggia- Pugliesi)

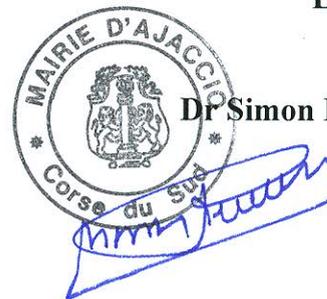
à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 12/018 relatif à l'achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale, lot 10 : produits appertisés.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140129-2014_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014